



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : Martinique

Question écrite n° 37928

## Texte de la question

M. Alfred Marie-Jeanne attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les modalités d'introduction et de développement de la télévision numérique dans les collectivités d'outre-mer. Suite au rapport du Conseil supérieur de l'audiovisuel, le conseil régional de Martinique a lancé une consultation des acteurs de ce secteur. Les propositions suivantes ont été retenues. S'il est vrai que, comme indiqué dans le rapport du CSA, RFO apparaît comme le seul opérateur techniquement capable de déployer un premier multiplex numérique en Martinique à l'horizon 2009-2010, il est souhaitable que la concurrence soit ouverte à d'autres opérateurs de Martinique pour le lancement des autres multiplex. Selon les préconisations du CSA, seule une chaîne de télévision martiniquaise serait intégrée à l'offre TNT en 2010. Il souhaite qu'il y ait au moins une ou deux autres chaînes supplémentaires dès le premier bouquet. Il souhaite également que la nouvelle télévision numérique de Martinique s'ouvre sur la Grande caraïbe. À cet égard, des appels à candidatures devraient être envisagés par le CSA. Les acteurs de l'audiovisuel martiniquais, s'inquiètent, au regard des difficultés économiques qu'ils rencontreraient, de la diffusion en Martinique des chaînes privées nationales sur une offre gratuite. Il lui demande de prendre en compte ces différentes propositions.

## Données clés

**Auteur :** [M. Alfred Marie-Jeanne](#)

**Circonscription :** Martinique (4<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37928

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** Culture et communication

**Ministère attributaire :** Culture et communication

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 décembre 2008, page 10804

**Question retirée le :** 23 décembre 2008 (Retrait à l'initiative de l'auteur)